

# CONSEIL DE L'EUROPE

## Assemblée parlementaire

Session de janvier 2016

### Sommaire

L'Europe et les réfugiés.....	p.1
Election du Président de l'Assemblée parlementaire.....	p. 1
La société civile dit non à une dilution de notre système de valeurs.....	P. 2
Inquiétude pour la liberté des médias enTurquie.....	p. 2
Maintien en détention de Nadia Savtchenko.....	p. 2
Le saviez-vous ?.....	.p. 3
La collecte de données sur la violence contre les femmes.....	p. 3
Représentation politique des femmes.....	p.4
Droits humains liés à gestation pour autrui.....	p. 5

### **I.« L'Europe ne sait-elle vraiment rien faire de mieux que de claquer la porte aux nez des réfugiés ? »** 22/01/2016

« Alors que l'Europe est confrontée à un défi sans précédent lié aux déplacements de population, on s'attendrait à ce qu'elle fasse preuve d'un élan de solidarité. Malheureusement, ce que l'on constate, c'est que l'Europe ne se montre pas sous son meilleur jour.

L'Europe ne sait-elle vraiment rien faire de mieux que de claquer la porte aux nez des réfugiés ?

A une époque où les informations sont diffusées instantanément, où les médias assurent une couverture continue des événements, où les images et les vidéos sont diffusées par Internet, personne ne peut feindre qu'il ne sait pas pourquoi ces réfugiés prennent la route. » adit Anne Brasseur Président de l'Assemblée parlementaire 2014-2015

L'absence de réaction commune de l'Europe est non seulement une véritable honte, mais aussi une violation du droit international. Offrir un abri et une assistance à ceux qui fuient la guerre, ce n'est pas seulement un devoir moral, mais aussi une obligation légale.

### **II.L'Espagnol Pedro Agramunt élu Président de l'APCE** 25/01/2016

Pedro Agramunt (PPE/DC) a été élu Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) pour un mandat d'un an, renouvelable une fois.

« Ce qui nous réunit ici aujourd'hui, ce n'est pas l'idée que l'Europe serait parfaite ; c'est la conviction qu'en Europe, nous devons résoudre nos problèmes ensemble », avant de présenter les quatre enjeux majeurs interdépendants auxquels l'Europe doit faire face :

Le premier, c'est le terrorisme international, qui constitue un véritable danger aux multiples facettes », a déclaré Pedro Agramunt, en soulignant que « si nous voulons vaincre le terrorisme, nous devons coopérer et reconnaître les communautés musulmanes comme l'un de nos plus forts

alliés, au lieu de les pousser à la suspicion et la haine. Il ne faut pas oublier que la majorité des victimes du terrorisme dans le monde sont aussi des musulmans ...

Le deuxième, c'est la crise des réfugiés, qui a suscité de nombreux débats sur l'identité et les valeurs européennes . .... Les difficultés qui se posent pour intégrer ces nouvelles communautés dans les sociétés européennes ont conduit à une radicalisation politique, qui fait le jeu des partis nationalistes, aboutissant à une fragmentation du continent....

Le troisième enjeu est celui des conflits toujours pas résolus en Europe. La situation en Ukraine demeure très délicate. Le conflit a déjà fait plus de 9 000 victimes, les séparatistes soutenus par la Russie contrôlent toujours une partie du pays et la paix demeure un rêve lointain ....

Enfin, je souhaiterais parler de la vague de populisme de gauche comme de droite, de la montée du nationalisme et de l'érosion des principes démocratiques et des droits de l'homme dans certains endroits, qui affectent notre cohésion et notre capacité d'action commune...Nous devons agir aujourd'hui car l'Europe est perdue si elle reste divisée »

## **I II La société civile dit non à une dilution de notre système de valeurs**

Les représentants de la Société Civile Européenne ont mis en garde les gouvernements contre toute velléité d'abandonner les valeurs fondamentales qui sous-tendent l'Union Européenne et le Conseil de l'Europe. Au contraire, ils leur demandent de réaffirmer leur engagement inconditionnel envers la Convention Européenne des droits de l'homme.

la Conférence des OINGs du Conseil de l'Europe, qui regroupe plus de 400 OINGs européennes, ils ont déploré que les dirigeants européens semblent de plus en plus prêts à fermer leurs yeux et à sacrifier leurs principes pour des intérêts politiques ou économiques à court terme.

« Ce n'est pas en abandonnant nos valeurs que nous maîtriserons le terrorisme ou que nous vaincrons les partis politiques qui poursuivent des buts populistes et nationalistes » a notamment déclaré la Présidente de la Conférence Ana Rurka. « Afin de faire face aux défis inédits que comporte l'actuelle crise humanitaire, les droits de l'homme doivent être au cœur du débat politique sur les questions de migration et du travail pratique sur le terrain » a-t-elle ajouté.

## **IV.Le Président se dit inquiet de la décision du tribunal d'Istanbul sapant la liberté des médias** 05/03/2016

Il a déclaré :« Il y a un nouveau développement inquiétant en matière de liberté des medias en Turquie...Le pluralisme dans les medias et l'accès indépendant et diversifié aux sources d'information sont un fond de la démocratie ouvert à tous » – a-t-il ajouté.

Il recommande avec insistance aux autorités turques de prendre toutes les mesures nécessaires pour renverser les effets des restrictions excessives et de s'abstenir de saper davantage la liberté d'expression et de réduire au silence les voix critiques. Il a souligné qu'il s'agit d'une exigence de base pour être en conformité avec les normes démocratiques du Conseil de l'Europe »

## **V. Le maintien en détention de Nadia Savtchenko est 'un cas grave de persécution politique', selon la rapporteure** 27/01/2016

« La députée ukrainienne et membre de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées Nadia Savtchenko est toujours détenue en Fédération de Russie, ce qui constitue une violation flagrante des droits de l'homme et un cas grave de persécution politique d'une citoyenne ukrainienne en Russie », a déclaré Nellija Kleinberga (Lettonie, ADLE), rapporteure de l'Assemblée sur les préoccupations humanitaires concernant les personnes capturées pendant le conflit en Ukraine.

« Mme Savtchenko a été capturée au combat par des séparatistes le 17 juin 2014 alors qu'elle combattait dans les rangs du bataillon de fantassins volontaires Aïdar. Elle a été emmenée de force en Russie, où elle est emprisonnée illégalement depuis deux ans. Elle est accusée d'avoir fait du repérage d'artillerie et d'avoir délibérément guidé les tirs qui ont tué deux journalistes russes, MM. Korneliouk et Volochine. Selon les avocats de Mme Savtchenko, c'est impossible car elle a été capturée une heure avant l'attaque dont ces journalistes ont été victimes ».

« Le 17 décembre 2015, Mme Savtchenko a repris sa grève de la faim et son état de santé est aujourd'hui critique. Je pense que seule une pression internationale sur les autorités russes permettra de libérer Mme Savtchenko. Sa vie ne saurait être l'enjeu de manipulations politiques. Rien ne justifie le retard mis à traiter son affaire. J'appelle donc les autorités russes à faire tout leur possible pour accorder dans un délai raisonnable à Mme Savtchenko l'audience publique et équitable à laquelle elle a droit ».

## **VI..LE SAVIEZ-VOUS ?**

La prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes figurent parmi les priorités de la commission. Elle a désigné à cette fin une Rapporteuse générale sur la violence à l'égard des femmes qui coordonne le [Réseau parlementaire pour « le droit des femmes de vivre sans violence »](#) et est engagée dans la promotion de la ratification de la Convention d'Istanbul. La traite des êtres humains, qui est une violation grave des droits humains touchant les femmes de façon disproportionnée, fait également partie de son mandat. [Lien à la campagne.](#)

## **VII..La collecte de données : un outil essentiel de la lutte contre la violence à l'égard des femmes** 27 janvier 2016

En adoptant à l'unanimité un rapport sur « La collecte systématique des données relatives à la violence à l'égard des femmes » préparé par Maria Edera Spadoni (Italie, NI), la Commission sur l'égalité et la non-discrimination a souligné que la lutte contre les violences faites aux femmes ne pourra être efficace sans données fiables.

« De nombreux cas de violence à l'égard des femmes ne sont pas signalés et les chiffres que l'on trouve dans les enquêtes de population ne correspondent pas avec ceux qui émanent de la police ou d'autres sources officielles. » Le rapport attire l'attention sur des bonnes pratiques en matière de collecte de données relatives à la violence à l'égard des femmes et fait des recommandations concrètes. La Commission appelle les Etats membres du Conseil de l'Europe qui ne l'ont pas encore fait à signer et/ou ratifier la Convention d'Istanbul.

## **VIII.Compatibilité de la charia avec la Convention européenne des droits de l'homme : des Etats parties à la Convention peuvent-ils être signataires de la « Déclaration du Caire ?***Proposition de résolution déposée par Pieter OMTZIGHT (Pays-Bas, PPE/DC)*

Dans son arrêt *Refah Partisi* Turquie, la Cour européenne des droits de l'homme a estimé qu'il « est difficile à la fois de se déclarer respectueux de la démocratie et des droits de l'homme et de soutenir un régime fondé sur la charia, qui se démarque notamment des valeurs de la Convention, notamment eu égard à ses règles de droit pénal et de procédure pénale, à la place qu'il réserve aux femmes dans l'ordre juridique et à son intervention dans tous les domaines de la vie privée et publique conformément aux normes religieuses.

Bien qu'aucun Etat membre du Conseil de l'Europe n'ait formellement inscrit les règles de la charia dans sa législation, il semblerait que des tribunaux islamiques informels les appliquent, notamment dans le domaine du droit privé (famille, héritage, contrat de responsabilité civile, par exemple).

La Déclaration du Caire sur les droits de l'homme en Islam, signée par les Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique (OIC), proclame la validité de la charia comme ligne de conduite pour les Etats membres de l'OIC dans le domaine des droits de l'homme. Cette Déclaration ne reconnaît pas des droits égaux aux hommes et aux femmes ni aux personnes ayant des orientations sexuelles différentes, limite la liberté d'expression et de religion à ce qui ne serait pas contraire aux principes de la charia et stipule qu'il ne saurait y avoir d'autres crimes ou sanctions que ceux mentionnés dans la charia. Trois Etats membres de la Convention européenne des droits de l'homme ont adhéré à la Déclaration du Caire.

Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée décide d'étudier la compatibilité de la charia.

### **IX. Evaluation de l'impact des mesures destinées à améliorer la représentation politique des femmes** *Rapport de Mme Elena Centemero, Italie (PPE)*

Bien que les femmes représentent plus de la moitié de la population européenne et malgré les obligations juridiques et engagements politiques des Etats membres du Conseil de l'Europe, les institutions qui forment nos systèmes politiques se composent d'une majorité d'hommes.

Pour que la situation évolue, ce sont les hommes qui sont au pouvoir et qui parfois l'occupent depuis longtemps, qui doivent le céder. Il faut parfois prendre des mesures coercitives, telles que l'introduction d'obligations juridiques, voir modifier radicalement l'approche de la société sur ces questions, ou les deux.

Après les quotas : place à la parité ? Les quotas devraient être provisoires car tous les seuils fixés sont arbitraires. Nous devrions envisager le passage à la parité des sexes et demander à ce que les parlements et les organes élus se composent autant que possible d'une moitié de femmes et d'une moitié d'hommes. Cet objectif recueille un consensus de plus en plus large. Comme les progrès dans la représentation des femmes déclenchent souvent des résistances, les partis politiques et parties prenantes se servent des failles existant dans les mesures de discrimination positive pour contourner les obligations prévues.

Les obstacles auxquels se heurtent les femmes politiques ne sont pas les mêmes partout en Europe et qu'ils sont étroitement liés aux différents contextes, climats culturels, situations économiques et systèmes politiques et électoraux.

## **X. Droits humains et questions éthiques liées à la gestation pour autrui** *Projet de rapport*

La gestation pour autrui qui consiste à porter un enfant et lui donner naissance pour autrui – n'est pas simplement une technique d'aide à la procréation parmi d'autres, car elle soulève de nombreuses questions du point de vue des droits humains et de l'éthique.

Ces questions de droits humains et d'éthique ont conduit un certain nombre de pays européens à interdire totalement la gestation pour autrui, alors que d'autres ont strictement réglementé cette pratique et/ou l'ont limitée à sa forme altruiste. Toutefois, certains pays européens (et de nombreux Etats des USA, ainsi que l'Inde, le Népal et d'autres pays) autorisent la maternité de substitution à but lucratif. En l'absence d'instrument juridique international sur la gestation pour autrui, les conventions de maternité de substitution internationales qui sont conclues soulèvent de nombreux problèmes juridiques, en particulier, des questions de filiation juridique. Celles-ci, à leur tour, entraînent des violations des droits des enfants.

L'Assemblée devrait encourager les Etats membres du Conseil de l'Europe et le Comité des Ministres de collaborer avec la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH), de manière à ce que les questions de droits humains et d'éthique liées à la gestation pour autrui soient prises en compte dans un éventuel instrument multilatéral auquel ses travaux seraient à même d'aboutir. Le Comité des Ministres devrait élaborer des lignes directrices européennes sur le sujet..

Enfin, l'Assemblée devrait recommander aux Etats membres du Conseil de l'Europe de faire en sorte que l'adoption devienne une alternative plus viable à la gestation pour autrui.

***Brigitte LE GOUIS***  
***Représentante UEF au Conseil de l'Europe***

